

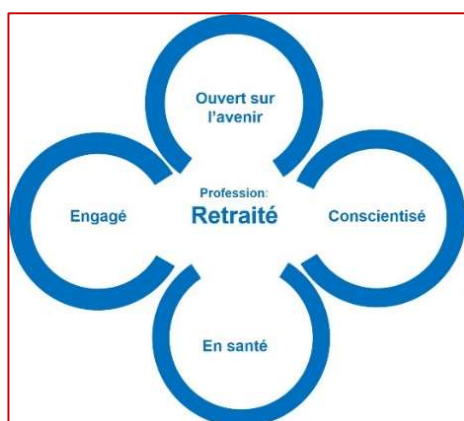


BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'ACREQ

Février
2025

ACREQ-INFO

10^e CONGRÈS DE L'ACREQ ■ ORFORD 2025



La programmation du 10^e Congrès de l'ACREQ, sur le thème **Profession : Retraité**, qui aura lieu les 10 et 11 juin 2025, à l'Hôtel Estrimont de Orford, a été dévoilée et transmise à tous les membres en janvier dernier. Le Comité organisateur du Congrès 2025 est fier de vous présenter les conférenciers invités qui traiteront des quatre volets retenus lors de cet événement :

- Retraité conscientisé avec François Delorme
- Retraité en santé avec Mélanie Levasseur
- Retraité engagé avec Christian Levasseur
- Retraité ouvert sur l'avenir avec Dolorès Majón-Valpueda

Le Programme du Congrès 2025 est disponible sur le site Internet de l'ACREQ : <https://acreq2019.org/congres-2025/> et présente toutes les informations entourant le Pré-Congrès, les conférences et les activités des 10 et 11 juin, l'Assemblée générale, l'inscription au Congrès 2025, la réservation d'hôtel et l'Après-Congrès.

Inscrivez ces dates à votre agenda et assurez-vous de réserver votre chambre d'hôtel avant le 8 avril afin de bénéficier du tarif préférentiel offert aux participants du Congrès et aux personnes qui poursuivront leur séjour pour visiter la région.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre à Orford en juin prochain !

DOSSIER ASSURANCE COLLECTIVE BENEVA

AUGMENTATION DES PRIMES ■ Certains membres nous ont approchés afin de comprendre l'augmentation effective au 1^{er} janvier 2025 des primes du régime de l'assurance collective de Beneva. Nous vous présentons ici le contexte qui a mené à la conclusion de la présente entente intervenue entre les parties.

La négociation menant au renouvellement de l'entente au 1^{er} janvier est basée sur l'année financière précédente (2023) et en partie sur les statistiques des 6 premiers mois de l'année en cours (2024). Comme les réclamations payées dans les 6 derniers mois de l'année sont généralement plus élevées, l'année financière devrait générer un déficit significatif. Malgré ce déficit anticipé pour 2024, celui-ci a été partiellement épongé par le fonds de stabilisation.

La conjoncture économique ne favorise pas une amélioration de ce déficit. Depuis les années de la COVID, les gens ont accéléré leurs habitudes de voyages et, considérant le coût de la vie et le coût des médicaments qui ne cessent d'augmenter, ces quelques facteurs ont entraîné sans aucun doute une répercussion sur le déficit récurrent.

DES PISTES DE SOLUTIONS

À la suite de la négociation, le comité a réussi à réduire la **tarification** demandée par BENEVA, passant de 33,7 % à 21,9 % d'augmentation.

Nous sommes toujours à la recherche de solutions pour réduire le déficit du régime. La **mise en commun** en est un exemple. L'assureur proposait une augmentation des frais de mise en commun, mais après l'analyse de différentes options, nous avons convenu de retirer la mise en commun pour réaliser des économies substantielles. L'assureur de son côté travaille continuellement à identifier les

médicaments pour lesquels une **entente pharmaceutique** pourrait être mise en place afin de réduire les coûts.

CONGÉ DE PRIMES

Applicable à tous les cadres retraités, un congé de primes de l'ordre de 3 % a été appliqué pour l'année 2025.

NOUVELLE TARIFICATION AU 1^{er} JANVIER 2025

Afin de prendre connaissance de la tarification au 1^{er} janvier 2025 ainsi que toutes les protections auxquelles vous avez droit en vertu du régime de base ou du régime enrichi, vous êtes invités à consulter le site Internet de l'ACREQ en cliquant sur l'onglet Services aux membres/Assurance accident maladie : <https://acreq2019.org/assurances/>

DÉLAIS D'INSCRIPTION DE 90 JOURS

Dans la parution de décembre de l'ACREQ-INFO, nous avons parlé du **délai d'inscription que doivent respecter les nouveaux retraités**. Ce délai d'inscription de 90 jours doit aussi être respecté si vous désirez changer de régime lors de votre 65^e anniversaire de naissance. À défaut de transmettre votre demande à BENEVA dans ce délai, vous ne pourrez plus exercer votre privilège par la suite.

■ Claude Ménard, secrétaire du Conseil d'administration et représentant du secteur de l'Éducation au Comité consultatif des retraités (CCR)

RRPE, ACTION COLLECTIVE ET CONTRIBUTION VOLONTAIRE

■ Le dossier du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) occupe toujours le premier rang de notre liste de priorités. À ce jour, des travaux sont en cours au niveau de la préparation de notre cause et nos avocats y travaillent activement dans l'attente d'une date d'audition à la Cour supérieure. Dès que nous aurons de nouvelles informations dans cet important dossier, nous vous les transmettrons sans délai.

■ Tel que mentionné dans nos précédents communiqués, nous poursuivons nos démarches de sollicitation auprès des retraités du RRPE afin d'augmenter le nombre de contributions volontaires en soutien aux frais juridiques encourus par l'action collective autorisée. À ce jour, 20 % de nos membres ont accepté de contribuer volontairement une somme mensuelle de 10 \$ prélevée à même leur rente de retraite via Retraite Québec. Un grand merci à tous nos contributeurs.

■ Pour celles et ceux qui n'ont pas encore répondu à notre invitation, nous avons joint le formulaire de contribution volontaire à l'envoi de cet ACREQ-INFO. Votre engagement est de première importance pour nous.

DES NOUVELLES DES SECTIONS

■ SECTION NAVIGATEURS

Le vendredi 6 décembre dernier, les membres de la section Navigateurs se sont réunis pour tenir leur activité annuelle de Noël. Vingt-six membres ont participé à cette activité traditionnelle. Pour l'occasion, réjouissances et retrouvailles étaient au rendez-vous et les membres étaient tous très heureux de souligner la période des Fêtes en si grand nombre.



Nous avons été honorés par la présence de la présidente de l'ACREQ, Mme France David, qui nous a adressé la parole en invitant les membres à **devenir des ambassadeurs** auprès de retraités d'expérience que nous avons côtoyés antérieurement et qui pourraient être intéressés à devenir membres de notre Association. Le président, Claude Ménard, a aussi tenu à souligner la présence d'une nouvelle membre, Mme Josette Grégoire. Un bref résumé de la carrière de Mme Grégoire a été présenté et le président de la section lui a souhaité la bienvenue parmi les membres de la section Navigateurs. Il a ensuite profité de l'occasion pour donner quelques informations relatives à certains dossiers importants de l'ACREQ.



Comme le veut la tradition, deux prix de présence de 20 \$ ont été tirés parmi les participant.es. Lors de cette activité spéciale, le « Père Noël » a remis plusieurs cadeaux aux participant.es lors d'un tirage au sort. De plus, un certificat cadeau de 25 \$ a fait l'objet d'un tirage parmi l'ensemble des 53 membres cotisants. M. Gilles Vallée, l'heureux gagnant de ce prix, a reçu son certificat cadeau dès le lendemain. Félicitations aux gagnantes et aux gagnants !



En terminant, le président de la section a tenu à remercier tous les membres présents ainsi que leurs conjoint.es pour leur participation à l'activité du dîner de Noël. Merci à chacune et chacun d'entre vous ! Le président a aussi invité les membres à consulter le site Internet de l'ACREQ au www.acreq.org pour être bien informés des activités de l'Association. ■ Claude Ménard, président de la section Navigateurs

■ SECTION BEAUCE-ETCHEMIN

FORMATION OFFERTE AUX MEMBRES

LES GRANDES BEUCERONNES ET LES GRANDS BEUCERONS

La Section Beauce-Etchemin a offert à ses membres, en date du jeudi 12 décembre 2024, une formation dont le thème portait sur « Les grandes beuceronnnes et les grands beucerons ».



Image créée par Chat GPT



Lors de cette présentation, le formateur monsieur Pier Dutil, a relaté les réalisations les plus marquantes de ces grands personnages.



En blaguant, M. Dutil mentionnait que toutes et tous ont soit un boulevard, un bâtiment ou une salle qui porte leur nom !

Toutes les sphères d'activité ont été couvertes : le domaine des affaires, la politique, la culture, les sports et un fameux « faux beauceron », nommé le Père Gédéon.



Les membres ont salué l'organisation de cette formation et remercient le Conseil d'administration de l'ACREQ pour l'aide financière qui a permis de réaliser cette formation. ■ Lise Lefebvre, présidente de la section Beauce-Etchemin

EN TERMINANT

Un grand merci à nos collaborateurs.

À nos lecteurs, merci de prendre le temps de bien lire l'information que nous vous acheminons et de la partager avec une personne retraitée d'expérience que vous connaissez !

N'oubliez pas de vous inscrire au Congrès 2025 et d'inviter votre conjoint.e, vos ami.es et vos collègues retraité.es qui ne sont pas encore membres de l'ACREQ !

Au plaisir de vous rencontrer en juin à Orford. D'ici là,

Meilleures salutations,

■ France David, présidente

**Obtenez des tarifs de groupe
avantageux en assurance auto,
habitation et entreprise**

En savoir plus



https://www.lapersonnelle.com?grp=cadresdeeducation&utm_id=bf-4-0955-31180&campagne=bf-4-0955-31180

Formulaire de consentement aux retenues à la source pour le financement de l'action collective

1. Informations personnelles

M. Mme Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Courriel _____

Numéro d'assurance sociale _____

(Votre numéro d'assurance sociale est nécessaire pour vous identifier auprès de Retraite Québec aux fins des retenues à la source.)

2. Participation au financement de l'action collective *Allard c. Procureur général du Québec* (#500-06-001065-206) par la retenue à la source de frais d'adhésion majorés

Les frais d'adhésion usuels à l'Association de cadres de l'éducation du Québec retraités du Québec (l'« **ACREQ** ») sont de 5,75 \$ par mois lorsqu'ils sont payés par des retenues à la source à même la rente du RRPE.

En tant que membre de l'ACREQ, vous pouvez participer au financement de l'action collective en consentant à ce que vos frais d'adhésion usuels, plus une majoration de 10,00 \$ par mois (pour un total de 15,75 \$ par mois), soient retenus mensuellement sur votre rente du RRPE.

Vous pourrez en tout temps mettre fin aux retenues mensuelles sur votre rente du RRPE en envoyant un avis à cet effet à l'ACREQ, préférablement par courriel à l'adresse acreq@aqcs.ca (une retenue supplémentaire pourrait être effectuée lors d'un désistement fait après le 20e jour du mois).

J'accepte de participer au financement de l'action collective en consentant à ce que mes frais d'adhésion usuels, plus une majoration de 10,00 \$ par mois, soient retenus mensuellement sur ma rente du RRPE

Veuillez apposer votre signature et la date ci-dessous :

Signature _____ Date _____

Veuillez transmettre ce formulaire par la poste, par courriel ou par télécopieur à ces coordonnées :

ACREQ
5600, boulevard des Galeries, bureau 610
Québec (Québec) G2K 2H6
Courriel : acreq.contribution@outlook.com
Téléphone 418 654-0014 poste 225